




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21339-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.604**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : STADE MAURICE DAVID - CREATION DE LOGES VIP ET D'ACCES AU TERRAIN
DE RUGBY**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESSE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Michèle JONES à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipements
Département Constructions Neuves

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Francis TAULAN

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : STADE MAURICE DAVID - CREATION DE LOGES VIP ET D'ACCES AU TERRAIN
DE RUGBY - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'équipe du P.A.R.C. (Pays d'Aix Rugby Club) participe au championnat national de rugby en PRO D2 (niveau professionnel).

Différents aménagements sont nécessaires pour assurer l'accueil des spectateurs dans de bonnes conditions de confort, notamment pour les nouveaux sponsors, et améliorer les conditions d'accès des joueurs remplaçants entre la tribune et le terrain.

La modification de la tribune Maurice David porte sur deux volumes abritant actuellement chacun une buvette et un sanitaire au niveau haut des gradins qui seront transformés en huit loges V.I.P. Cette réorganisation de l'accueil du public est accompagnée d'une modification des sanitaires attenants aux loges et de la création de deux escaliers en bas des gradins. En effet, les joueurs remplaçants attendent en tribune d'être appelés pour une éventuelle entrée en jeu. De ce fait, l'aménagement d'accès direct au terrain s'avère nécessaire.

Les dépenses à prévoir par la Ville font l'objet d'une modification de la fiche opérationnelle individualisée (adoptée le 28 septembre 2009) qui a pour but de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestations.

Cette fiche fait apparaître un coût global prévisionnel d'opération de 390 000 € HT, soit 466 440 € TTC.

En conséquence, Mes Chers Collègues, il vous est demandé de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme décrit ci-dessus,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Grand Travaux à lancer les consultations, à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle modifiée de cette opération,
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes subventions ou fonds de concours à la Région, au Conseil Général, à la Communauté du Pays d'Aix ou à tout organisme public,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

2012.604 - STADE MAURICE DAVID - CREATION DE LOGES VIP ET D'ACCES AU TERRAIN DE RUGBY

Présents et représentés	: 41
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Direction Générale des services techniques
DGAS Services techniques
DAST Bâtiments et Grands Equipements

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**

**OBJET : STADE MAURICE DAVID – CREATION DE LOGES VIP ET D'ACCES AU
TERRAIN DE RUGBY**

Date ou période de la réalisation : 2012

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 29/05/2012

Désignation de la dépense	Montant initiaux HT	Montant € modifiés HT	Observations
→ Service avant programmation			
Etude géotechnique	5 500	5255	Marché P9006 réalisé
→ Service après programmation			
Maîtrise d'oeuvre	52 000	30 000	MAPA entre 20 000 et 90000 € HT
Communication	6 000	0	
Contrôle technique	6 000	6 000	Marché existant M12008
Mission SPS	3 000	4 000	Marché existant M11066
Montant total des services :	67 000	40 000	
Procédure adaptée entre 20 000 et 90 000 € HT			
→ Travaux			
Préparation de sol	40 000	0	
Travaux	400 000	350 000	Marchés existants à bons de commande
Montant total des travaux :	440 000	350 000	

Pour information :
Montant global de l'opération € HT
390 000

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.